

APPEL A PROJETS « Quartiers Solidaires Jeunes»

Le Comité interministériel des villes, présidé par le Premier ministre, a acté le 29 janvier dernier à Grigny le renouvellement du fonds Quartiers solidaires. Au regard de la crise sanitaire et des besoins spécifiques de notre jeunesse en cette période difficile, cette enveloppe, d'un montant de 207 544 euros, sera mobilisée que pour les associations de grande proximité en capacité d'agir au plus près des habitants des QPV. **Cette enveloppe constitue ainsi une opportunité de renforcer et soutenir la vie associative dans les quartiers en politique de la ville.**

Les actions en faveur des publics jeunes de 0 à 25 ans seront ciblées en priorité dans les champs d'intervention cités ci-dessous:

- Continuité éducative,
- Sport,
- Culture,
- Santé mentale,
- Insertion professionnelle,
- Prévention,

Les actions mettant en avant l'utilité sociale des jeunes (chantier éducatif solidaire dans le cadre de la crise sanitaire et sociale...), ou celle facilitant leur inclusion sociale post-covid avec des outils ou méthodes innovants (application numérique, méthode de co-formation, transmission de savoirs entre générations, etc..) sont à encourager.

Une attention particulière sera portée pour les actions favorisant la participation des filles et des jeunes femmes.

Sauf exception, le projet présenté devra être suffisamment structurant et la demande de participation de l'État ne pourra être inférieure à 2 500 euros.

Les projets doivent être déposés sur le portail DAUPHIN à l'adresse suivante :
<http://usager-dauphin.cget.gouv.fr> .

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au vendredi 11 juin minuit, délai de rigueur à respecter impérativement.

Les demandes de subvention devront être déposées sous forme dématérialisée sur le portail DAUPHIN.

Pour faciliter la gestion de cet appel à projet exceptionnel, je vous remercie de bien vouloir préciser dans l'intitulé de votre action **la mention « QSJeunes » suivi du nom de l'opération.**

À l'issue de cette opération, un bilan devra être déposé dans l'outil « DAUPHIN ».